PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 avril 2025 à

L'HOTEL DE VILLE DU HAVRE à 14h30

CONVOCATION DU 10 avril 2025

Présents	Edouard PHILIPPE, Fabienne DELAFOSSE , Pierre VOGT, Jean Pierre OLLIVIER, Florent CRAYSSAC, Bernard CARROT
Pouvoirs	Christine CORMERAIS à Fabienne DELAFOSSE Catherine MORIN-DESAILLY à Pierre VOGT Jean Baptiste GASTINNE à Edouard PHILIPPE Quentin SCHUMACHER0 Florent Crayssac Franck SENANT à Jean Pierre OLLIVIER

2025-011

Délibération 2025 -11 Création d'un Conseil Scientifique sur l'Histoire et le patrimoine de la Marine Marchande et portuaire.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017, portant création de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire
Vu l'article 6 des statuts -organisation administrative qui précise que l'EPCC pourra être doté d'un conseil scientifique dont la composition, les modalités de désignation de ses membres et le rôle seront précisés dans le règlement intérieur

Considérant :

1. L'importance historique et culturelle de la marine marchande dans l'économie et le développement des sociétés.
2. Le besoin de préserver et valoriser le patrimoine maritime lié à la marine marchande.
3. L'expertise des historiens universitaires dans la recherche et l'étude de l'histoire maritime.
4. La qualité des collections publics détenues par l'EPCC French Lines & compagnies

Il est proposé d'inscrire au règlement intérieur les articles suivants

Sous le titre Conseil Scientifique

Article 1 : Création du Conseil Scientifique

Il est créé un Conseil Scientifique sur le patrimoine de la marine marchande, dont la mission principale sera de promouvoir la recherche, la conservation et la valorisation du patrimoine maritime de l'EPCC.

Article 2 : Composition du Conseil Scientifique

Le Conseil sera composé principalement d'historiens universitaires spécialisés dans l'histoire maritime et économique, ainsi que d'experts en conservation du patrimoine. La composition inclura :

- Un président, universitaire en histoire maritime et membre du collège universitaire
- Des membres représentant différentes institutions académiques et de recherche.
- Des spécialistes invités selon les thématiques abordées.
- La création de collèges sera créée pour répondre aux différentes composantes des activités de l'EPCC

Le collège universitaire 5 membres (université du havre, laboratoire Idées, EHESS)
Le collège des professionnels patrimoine et archives 3 membres (DRAC, AD, Anmt)
Le collège des spécialistes musées maritime 2 membres (musée national de la marine , Cité de la Mer de Cherbourg)
La direction de l'EPCC représenté par la directrice et les responsables des différents secteurs.
La région Normandie et la Ville du Havre par deux personnes qualifiées (une par collectivité)

Article 3 : Fonctionnement

1. Le Conseil se réunira deux fois par an.
2. Des réunions extraordinaires peuvent être convoquées si nécessaire .
3. Le Conseil ou un des collèges pourra être sollicité pour des conseils et avis et des travaux sur des thématiques spécifiques en lien avec l'histoire ou le patrimoine de la marine marchande de l'EPCC.

Article 4 : Missions du Conseil

Les missions du Conseil incluront :

- Évaluer et recommander des projets de recherche sur le patrimoine maritime dans l'objectif de valoriser la diversité et la richesse des collections de l'EPCC (archives, iconographies, collections)
- Conseiller sur l'acquisition et la conservation , la valorisation des sites et objets historiques liés à la marine marchande et aux collections de l'EPCC.

- Organiser des colloques, des séminaires et des publications sur des thèmes spécifiques.
- Collaborer avec d'autres institutions nationales et internationales sur des projets communs.

Article 5 : Rapport d'activité

Le Conseil présentera un rapport d'activité annuel, incluant les travaux réalisés, les recommandations émises et les perspectives pour l'année à venir qui sera inclue dans le rapport d'activité annuel de l'EPCC.

Article 6 – frais de déplacements

Les membres du conseil scientifique ne reçoivent pas de rémunération mais les frais de transports et d'hébergement seront pris en compte sur la base de 20€ pour les repas , et de 100€ pour l'hébergement. Les frais de transport ne sont pris en charge qu'après validation par la direction des justificatifs. Les transports en voiture sont pris en charge selon le barème fiscal en vigueur.
La visioconférence sera possible et souhaitable en cas de trop grande distance.

Le conseil d'administration

Après avoir délibéré ;

Décide de la création d'un conseil scientifique lié à l'Histoire et au patrimoine de la Marine Marchande et l'intégration des articles de son fonctionnement dans le règlement intérieur.

Le Président du conseil d'administration de l'EPCC French Lines & Compagnies, patrimoine maritime et portuaire

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 30 avril 2025 après réception Préfecture le 29 avril 2025

Publication le 30 avril 2025

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 18 décembre 2024 après réception Préfecture le 18 décembre2024

Publication le 19 décembre 2024